

# Troisième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Distr. générale  
14 janvier 2025  
Français  
Original : anglais

New York, 3-7 mars 2025

Point 11 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen du statut et du fonctionnement du Traité  
et d'autres questions importantes pour la réalisation  
de l'objet et du but du Traité : universalité (art. 12)**

## Rapport des Coprésidents du Groupe de travail informel sur l'universalisation (Afrique du Sud et Uruguay)

### I. Résumé

1. Conformément au sous-alinéa i) de la décision 1 a) qu'ils ont prise à leur deuxième réunion, les États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ont étendu la structure intersessions, définie dans la décision 4 prise à la première Réunion des États parties, à la période intersessions entre les deuxième et troisième Réunions des États parties, le Groupe de travail informel sur l'universalisation étant coprésidé par l'Afrique du Sud et l'Uruguay.
2. Le présent rapport décrit les activités et les efforts menés dans le cadre du Groupe de travail informel, notamment par les Coprésidents.
3. Les activités et les efforts ainsi menés s'inscrivent dans le cadre de l'article 12 du Traité, lequel fait obligation aux États parties d'encourager les États non parties au Traité à le signer, à le ratifier, à l'accepter, à l'approuver ou à y adhérer, dans le but de susciter la participation de tous les États à cet instrument.
4. Les efforts et les activités menés vont également dans le sens des mesures convenues dans le Plan d'action de Vienne, adopté par la première Réunion des États parties au Traité le 23 juin 2022. Les mesures n<sup>os</sup> 1 à 14 visent, respectivement, à rendre prioritaire la question de l'universalisation ; à encourager la signature et la ratification du Traité ; à promouvoir l'universalisation du Traité ; à combler les lacunes en matière d'informations relatives à l'adhésion ; à fournir une assistance en ce qui concerne la ratification ; à désigner des points de contact ; à sensibiliser au Traité ; à s'efforcer d'accroître le nombre de votes pour les résolutions relatives au Traité ; à souligner l'importance du Traité dans les déclarations, les résolutions et tous les forums pertinents ; à mettre l'accent sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires ; à coopérer avec les États touchés ; à engager des échanges sur les problèmes et critiques soulevés ; à encourager et appuyer la participation des partenaires à la promotion de l'universalisation pour faciliter les processus de

\* [TPNW/MSP/2025/1](#).



ratification dans les pays ; à partager les informations sur les activités en faveur de l'universalisation.

5. Dans le cadre de leurs efforts visant à favoriser l'application de l'article 12 par les États parties au Traité, les Coprésidents ont organisé les initiatives ci-après ou y ont contribué :

a) une réunion virtuelle du Groupe de travail informel pour lancer son programme d'action, tenue le 9 avril 2024 ;

b) la participation au séminaire-retraite informel de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires organisé à l'intention des membres du Comité de coordination, à Genève les 11 et 12 juin 2024, précédé d'un exposé présenté aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies à Genève ;

c) une session de travail du Groupe des États d'Afrique sur l'universalisation du Traité organisée par l'Afrique du Sud et la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, à Genève, le 25 juillet 2024 ;

d) la tenue en ligne d'un débat d'experts sur le Traité, avec la participation des membres du Groupe consultatif scientifique, le 13 août 2024 ;

e) une conférence sur l'universalisation et la mise en œuvre du Traité pour l'Afrique organisée par l'Afrique du Sud, la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Addis-Abeba, le 6 septembre 2024 ;

f) la signature et la ratification du Traité à l'occasion de la cérémonie des traités organisée le 24 septembre 2024 par le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, lors de la semaine de réunions de haut niveau de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, à la suite de l'envoi par les Coprésidents et la présidence de la troisième Réunion des États parties au Traité d'une note verbale encourageant la signature du Traité ;

g) une séance de travail portant sur l'universalisation du Traité réunissant des experts du Groupe des États d'Afrique et organisée par l'Afrique du Sud, en sa qualité de Coprésidente du Groupe de travail informel, à New York, le 14 octobre 2024 ;

h) des contacts informels avec des États signataires ou parties potentiels, durant le mandat des Coprésidents.

## **II. Activités et efforts menés dans le cadre du Groupe de travail informel sur l'universalisation du Traité**

6. Les Coprésidents ont tenu une réunion virtuelle du Groupe de travail informel avec les États parties au Traité le 9 avril 2024. Ils y ont présenté un programme d'action provisoire pour le Groupe de travail informel et encouragé les États parties à mener les activités et les efforts prévus dans le Plan d'action de Vienne.

7. Le 24 mai 2024, les Coprésidents se sont rendus à l'université de Princeton (États-Unis d'Amérique) pour coordonner des actions communes et procéder à un échange de vues sur l'effort d'universalisation avec le Président du Groupe consultatif scientifique.

8. Le 13 août 2024, les Coprésidents ont organisé leur deuxième réunion de la période intersessions entre les deuxième et troisième Réunions des États parties en ligne. La réunion a été organisée sous forme de table ronde avec la participation des experts suivants : Moritz Kütt, chercheur principal à l'Institut de recherche sur la paix et de politique de sécurité de l'université de Hambourg (Allemagne) et membre du Groupe consultatif scientifique ; Sébastien Philippe, chercheur au programme sur la

science et la sécurité mondiale de l'université de Princeton et membre du Groupe consultatif scientifique ; Astrid Kause, professeure à l'Institut of Sustainability Psychology de l'université Leuphana de Lüneburg (Allemagne) ; Tamara Patton, chercheuse indépendante qui s'attache à imaginer la sécurité au-delà de la dissuasion et du militarisme ; Zia Mian, codirecteur du programme de l'université de Princeton sur la science et la sécurité mondiale et membre du Groupe consultatif scientifique. Le débat a porté sur les principales conclusions et recommandations issues du rapport du Groupe consultatif scientifique sur la situation et les faits nouveaux concernant les armes nucléaires, les risques liés à ces armes et leurs conséquences humanitaires, le désarmement nucléaire et les questions connexes (TPNW/MSP/2023/8).

9. En sa qualité de Coprésident du Groupe de travail informel et avec le soutien de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, l'Uruguay a organisé une série de réunions d'information à la Mission permanente de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies. Ces réunions se sont tenues avec les États intéressés par la signature ou la ratification du Traité, ainsi qu'avec des représentants du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat.

10. Le 24 septembre 2024, en marge de la semaine de réunions de haut niveau de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, les Coprésidents et le Bureau des affaires juridiques ont organisé une cérémonie de signature du Traité. Au cours de la cérémonie, l'Indonésie et la Sierra Leone ont déposé leur instrument de ratification, tandis que les Îles Salomon ont signé et ratifié le Traité. Le Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan auprès de l'ONU, Akan Rakhmetullin, en sa qualité de Président de la troisième Réunion des États parties, a prononcé une allocution ; de même que le Conseiller du Ministre des Affaires étrangères de l'Uruguay, Martín Vidal, en sa qualité de Coprésident du Groupe de travail informel sur l'universalisation du Traité ; le Représentant permanent adjoint de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, Marthinus CJ Van Schalkwyk, en sa qualité de Coprésident du Groupe de travail informel sur l'universalisation du Traité ; la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu ; la Présidente du CICR, Mirjana Spoljaric Egger ; la Directrice exécutive de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, Melissa Parke. En juillet 2024, les Coprésidents du Groupe de travail informel et la présidence des deuxième et troisième Réunions des États parties au Traité ont adressé aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York une note verbale sur la tenue de la cérémonie.

11. L'Afrique du Sud, en sa qualité de Coprésidente du Groupe de travail informel, a organisé, en partenariat avec la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires et le CICR, une conférence africaine sur l'universalisation et la mise en œuvre du Traité pour les États membres de l'Union africaine à Addis-Abeba, le 6 septembre 2024. La conférence a porté sur les préoccupations de l'Afrique en matière de sécurité, les risques liés à l'utilisation des armes nucléaires et leurs conséquences humanitaires catastrophiques, la relation entre le Traité et les dispositifs africains de paix, de sécurité et de désarmement et la promotion du Traité par les États africains dans le cadre des efforts d'universalisation et de la mise en œuvre du Traité. Xolisa Makaya, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Union africaine, a prononcé une allocution ; de même que Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ; Bruce Mokaya Orina, Chef de la délégation du CICR auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba. Parmi les intervenants à la conférence, on peut citer Alexander Kmentt, Directeur du Département du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération du Ministère autrichien des affaires étrangères, en sa qualité de facilitateur du processus consultatif du Traité sur les questions de sécurité ; Jocelyn Nahimana, Cheffe de la Division du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration/réforme du secteur de la sécurité de l'Union africaine ; Céline Nahory,

Coordonnatrice des activités de sensibilisation de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires.

12. Le 25 juin 2024, l'Afrique du Sud, en sa qualité de Coprésidente du Groupe de travail informel, a organisé, en partenariat avec la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, une session de travail réunissant des experts du Groupe des États d'Afrique à Genève, en marge de la réunion du Comité préparatoire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pour faire le point sur l'évolution de la situation et promouvoir l'universalisation du Traité en prélude à la troisième Réunion des États parties. À cette occasion, les délégations ont été invitées à faire connaître l'état d'avancement de leur procédure d'adhésion au Traité.

13. Les Coprésidents ont participé à un atelier ayant pour thème « Favoriser la coopération et renforcer la consultation : mécanismes entre les zones exemptes d'armes nucléaires existantes » et au séminaire-retraite du Comité de coordination du programme de travail intersessions du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, tenu à Astana du 27 au 29 août 2024. À cette occasion, les Coprésidents ont eu des discussions avec des représentants de diverses zones exemptes d'armes nucléaires, ainsi qu'avec des experts du désarmement et de la non-prolifération, pour un échange de vues sur des questions pertinentes liées à l'universalisation.

14. Le 29 août 2024, l'Uruguay, en sa qualité de Coprésident du Groupe de travail informel, a été invité à participer à une table ronde commune avec la société civile lors d'un forum des jeunes sur le thème « Du Pacifique aux steppes : s'attaquer aux péchés nucléaires du passé et faire avancer la justice ». Ce forum a permis d'échanger des vues diverses sur l'universalisation du Traité et sur l'ensemble des travaux du Comité de coordination.

15. Le 14 octobre 2024, l'Afrique du Sud, en partenariat avec la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, a organisé une réunion avec le Groupe des États d'Afrique en marge des réunions de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session.

16. En organisant des réunions informelles avec les États parties au Traité et en publiant un modèle de communication volontaire d'informations (voir annexe I), les Coprésidents ont encouragé la communication d'informations par les États parties conformément à l'article 12 du Traité et au Plan d'action de Vienne.

17. Les Coprésidents se sont entretenus de manière informelle avec plusieurs États signataires ou parties potentiels et les ont encouragés à poursuivre leurs efforts en vue d'adhérer au Traité.

### III. Signatures et ratifications

18. Entre les deuxième et troisième Réunions des États parties au Traité, les pays suivants ont signé ou ratifié le Traité :

#### *Signatures*

Îles Salomon (24 septembre 2024)

#### *Ratifications*

Îles Salomon (24 septembre 2024)

Indonésie (24 septembre 2024)

São Tomé-et-Principe (15 janvier 2024)

Sierra Leone (24 septembre 2024)

19. Cela porte le total à 94 signataires et à 73 États parties au Traité.

## Annexe I

## Rapports volontaires sur les mesures prises par les États parties en vue de l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires\*

### Thaïlande

---

#### Mesures convenues

#### Efforts menés pour mettre en œuvre les mesures convenues

---

Mise en œuvre des mesures 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14

1. À la deuxième Réunion des États parties, la Thaïlande et l'Irlande, en leur qualité de facilitateurs informels chargés d'étudier et d'examiner plus avant les domaines éventuels de coopération concrète entre le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que d'autres instruments pertinents en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires (« principe de complémentarité »), ont présenté un rapport résumant les progrès réalisés, les activités menées et leurs conclusions sur ces questions au cours de la période intersessions entre les première et deuxième Réunions des États parties.

2. Conformément à la décision prise à la deuxième Réunion des États parties, la Thaïlande et l'Irlande ont continué à jouer le rôle de facilitateur informel en matière de « complémentarité » pendant la période entre les deuxième et troisième Réunions des États parties. Les activités menées au cours de cette période s'inscrivent dans le cadre des efforts entrepris pour mener à bien les mesures convenues dans le Plan d'action de Vienne. Les activités comprenaient :

2.1 Une séance d'information virtuelle intitulée « TPNW Complementarity: reinforcing and strengthening international law », tenue le 8 mai 2024 ;

2.2 Une manifestation parallèle lors de la deuxième réunion du Comité préparatoire du Traité sur la non-prolifération à Genève, intitulée « Advancing complementarity of the TPNW with other disarmament and non-proliferation treaties, focusing on the humanitarian consequences of nuclear weapons », tenue le 22 juillet 2024 et animée par S. E. M<sup>me</sup> Usana Berananda, Ambassadrice et Représentante permanente de la Thaïlande auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.

Ces événements visaient à promouvoir davantage l'universalité du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires grâce à la complémentarité de ce Traité avec le Traité sur la non-prolifération, ainsi que d'autres instruments pertinents en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Des représentants d'organisations internationales et d'organisations de la société civile, y compris le CICR et la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, et notamment un État non partie au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (la Norvège), se sont également joints aux intervenants. Les représentants des États parties et non parties au Traité y ont participé en grand nombre.

---

\* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

3. À la deuxième Réunion des États parties, la Thaïlande a coorganisé des activités visant à promouvoir l'universalité du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, notamment :

3.1 Une manifestation parallèle intitulée « ASEAN Regional Perspectives on the TPNW », en collaboration avec Reverse The Trend (RTT) et Nuclear Age Peace Foundation (NAPF), pour examiner les progrès de l'engagement pris par l'ASEAN de faire en sorte que notre région demeure une zone exempte d'armes nucléaires. Un représentant du Ministère des affaires étrangères de Thaïlande y a participé en tant qu'intervenant. La manifestation a été marquée par une forte participation des délégations et des jeunes participants ;

3.2 Une exposition intitulée « Mayors for Peace: Atomic Bomb Exhibition », en collaboration avec les Maires pour la paix, afin de sensibiliser le public aux conséquences humanitaires des armes nucléaires.

4. Lors de la deuxième réunion du Comité préparatoire du Traité sur la non-prolifération à Genève, la Thaïlande a organisé, avec la Nouvelle-Zélande, la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires et le CICR, une manifestation parallèle intitulée « Breakfast to Promote the Universalization of TPNW in Asia-Pacific », afin de sensibiliser à l'importance des efforts faits en la matière, l'accent étant mis sur la région Asie-Pacifique.

5. La Thaïlande s'efforce de promouvoir l'universalité du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires dans les instances multilatérales, y compris dans ses déclarations à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Conférence générale de l'AIEA (notamment à la 67<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'AIEA en 2023, que la Thaïlande a présidée). La Thaïlande a également coparrainé plusieurs résolutions de l'Assemblée générale qui contribuent à promouvoir le Traité, notamment la nouvelle résolution intitulée « Effets d'une guerre nucléaire et recherche scientifique », présentée par l'Irlande et la Nouvelle-Zélande. En outre, la Thaïlande a des échanges bilatéraux avec d'autres États en vue de promouvoir l'universalité du Traité.

#### Mesures convenues

*Mise en œuvre des mesures 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14*

#### Initiatives prévues pour la mise en œuvre des mesures convenues

1. La Thaïlande et l'Irlande, en leur qualité de facilitateurs informels chargés d'étudier et d'examiner plus avant les domaines éventuels de coopération concrète entre le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que d'autres instruments pertinents en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ont élaboré un plan pour présenter un rapport sur ces questions, lequel résumera les activités menées et les conclusions qu'ils ont arrêtées au cours de la période intersessions, à la troisième Réunion des États parties en mars 2025 à New York.

---

*Mesures convenues**Efforts menés pour mettre en œuvre les mesures convenues*

---

2. À la troisième Réunion des États parties, la Thaïlande organisera des expositions, en collaboration avec les Maires pour la paix, afin de sensibiliser le public aux conséquences humanitaires des armes nucléaires. Ces expositions comprennent notamment :

- 1) « Mayors for Peace: Atomic Bomb Exhibition » ;
  - 2) « Children Arts Competition “Peaceful Towns” Exhibition » ;
  - 3) « VR Experience: Damages of Hiroshima Atomic Bombing ».
-

## Annexe II

### Rapports volontaires sur les mesures prises par les partenaires concernés en vue de l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires\*

#### *Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (organisation de la société civile)*

<i>Mesures convenues</i>	<i>Efforts menés pour mettre en œuvre les mesures convenues</i>
<i>Mise en œuvre des mesures 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 13</i>	1. <b>Sensibilisation et soutien</b> aux États favorables à l'adhésion pour faire avancer leur processus de signature et de ratification (par l'intermédiaire des missions, des ministères et des parlements dans les capitales) – en cours.
<i>Mise en œuvre des mesures 1, 7, 10</i>	2. Contribution de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires au <b>Sommet pour l'avenir</b> (février 2024).
<i>Mise en œuvre des mesures 1, 2, 3, 7, 9, 10, 12</i>	3. Lettres adressées aux délégations du <b>Conseil de sécurité des Nations Unies</b> en vue de la <a href="#">réunion d'information sur le désarmement nucléaire</a> (New York, mars 2024).
<i>Mise en œuvre des mesures 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13</i>	4. <a href="#">Contribution</a> de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires au rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme demandé par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution <a href="#">51/35</a> , intitulée « Assistance technique et renforcement des capacités pour faire face aux incidences sur les droits de l'homme des essais nucléaires menés dans les Îles Marshall » (mars 2024).
<i>Mise en œuvre des mesures 1, 2, 3, 4, 10, 12</i>	5. <b>Lettres</b> adressées à tous les Ministres des affaires étrangères favorables pour les encourager à signer ou à ratifier le Traité (février et novembre 2024).
<i>Mise en œuvre des mesures 1, 2, 3, 4, 5, 10, 12, 13</i>	6. <b>Réunions avec des parlementaires</b> d'Allemagne, d'Australie, de Belgique, du Brésil, du Canada, de Colombie, des États-Unis, de France, du Ghana, d'Islande, d'Italie, du Japon, du Mozambique, de Norvège et de Suisse, entre autres, afin de les sensibiliser au Traité et à la nécessité urgente de ratifier le Traité (tout au long de l'année 2024).
<i>Mise en œuvre des mesures 1, 2, 3, 4, 5, 10, 12, 13</i>	7. <b>Organisation d'un atelier de ratification avec les principales parties prenantes en <a href="#">Zambie</a></b> en coopération avec le Ministère zambien de la défense (mai 2024).
<i>Mise en œuvre des mesures 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 13</i>	8. <b>Séances d'information sur le Traité à l'intention des groupes régionaux</b> à New York et à Genève, notamment pour l'Asie centrale, l'Asie/Pacifique et l'Afrique (Genève/New York, juillet et octobre 2024).
<i>Mise en œuvre des mesures 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 13</i>	9. <b>Organisation d'une manifestation sur le rôle que la zone exempte d'armes nucléaires peut jouer dans l'universalisation du Traité</b> en partenariat avec la Commission africaine de l'énergie nucléaire et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) (Astana, août 2024).

\* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.



<i>Mesures convenues</i>	<i>Efforts menés pour mettre en œuvre les mesures convenues</i>
<i>Mise en œuvre des mesures 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 13</i>	10. La Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires a organisé, en partenariat avec l’Afrique du Sud et le CICR, une <b>conférence africaine sur l’universalisation et la mise en œuvre du Traité sur l’interdiction des armes nucléaires à Addis-Abeba</b> , financée par l’Autriche, dans le cadre du suivi du séminaire régional africain sur l’universalisation du Traité, qui s’est tenu à Pretoria en 2023 (Addis-Abeba, septembre 2024).
<i>Mise en œuvre des mesures 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 13</i>	11. Allocution à la <b>XXVIII<sup>e</sup> session extraordinaire de la Conférence générale de l’OPANAL</b> (Mexico, 28 novembre 2024).
<i>Mise en œuvre des mesures 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 13</i>	12. Allocution au <b>Forum parlementaire de la Communauté de développement de l’Afrique australe (SADC)</b> pour appeler les États de la SADC (Afrique australe) qui n’ont pas encore signé et ratifié le Traité à le faire (décembre 2024).
<i>Mise en œuvre des mesures 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 13</i>	13. Contributions de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires pour les 47 <sup>e</sup> , 48 <sup>e</sup> et 49 <sup>e</sup> sessions de <b>l’Examen périodique universel</b> du Conseil des droits de l’homme.
<i>Mise en œuvre des mesures 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 13</i>	14. <b>Réunions bilatérales de haut niveau</b> avec les États favorables, les États signataires et les États parties.
<i>Mise en œuvre des mesures 1, 2, 14</i>	15. <b>Collaboration avec les États parties pour promouvoir l’universalisation du Traité</b> – en cours.
<i>Mise en œuvre des mesures 1, 7, 10, 12, 13</i>	16. <b>Sensibilisation des médias, analyse et couverture</b> par la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires des conséquences humanitaires des armes nucléaires et du Traité (en cours).
<b>Mesures convenues</b>	<b>Initiatives prévues pour la mise en œuvre des mesures convenues</b>

### *Comité international de la Croix-Rouge*

<i>Mesures convenues</i>	<i>Efforts menés pour mettre en œuvre les mesures convenues</i>
<i>Mise en œuvre des mesures 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 12, 13</i>	1. Organisation conjointe de <b>l’Exposition scientifique sur les armes nucléaires, les risques nucléaires et les conséquences humanitaires des armes nucléaires (Nuke EXPO)</b> , en collaboration avec Norwegian People’s Aid, la Croix-Rouge belge et la Croix-Rouge norvégienne, à Bruxelles et à Oslo en avril 2024.
	2. Publication de <b>fiches d’information du CICR sur la complémentarité entre le Traité sur l’interdiction des armes nucléaires et les traités établissant des zones exemptes d’armes nucléaires</b> .
	3. Organisation de <b>réunions d’information à Genève et à New York sur le Traité sur l’interdiction des armes nucléaires et sa relation avec les traités établissant des zones exemptes d’armes nucléaires</b> à l’intention de groupes régionaux, notamment les États d’Asie centrale et le Groupe des États d’Afrique (par exemple, juillet et octobre 2024).

4. Organisation conjointe d'un **dîner sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et les conséquences humanitaires des armes nucléaires avec les États d'Asie centrale**, en collaboration avec le Kazakhstan, la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, le Center for International Security and Policy et Soka Gakkai International, à Astana (Kazakhstan) en août 2024.
5. Organisation conjointe de la **Conférence africaine sur l'universalisation et la mise en œuvre de du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires**, en collaboration avec l'Afrique du Sud (Coprésidente du Groupe de travail sur l'universalisation du Traité) et la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, tenu à Addis-Abeba, en septembre 2024.
6. Participation avec d'autres composantes du **Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à des activités nationales et internationales visant à promouvoir l'adhésion au Traité** et à sensibiliser aux conséquences humanitaires et aux risques de l'emploi d'armes nucléaires, conformément au Plan d'action 2022-2027 sur la non-utilisation, l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. Pour plus de détails, voir [CoD24\\_17-Progress-Report-Nuclear-weapons-FR.pdf](#).
7. **Déclarations faites pour appeler les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité à le faire dans diverses enceintes internationales**, notamment l'atelier sur la promotion de la coopération et le renforcement des mécanismes de consultation entre les zones exemptes d'armes nucléaires (août 2024), la cérémonie de signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (septembre 2024) et le débat général de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement et la sécurité internationale (octobre 2024).
8. **Soutien aux États pour faire avancer leur processus de signature, de ratification ou d'adhésion au Traité** (par l'intermédiaire du service consultatif du CICR, de ses délégations régionales, de ses délégations et de sa mission de New York) – en cours.

Mesures convenues	Initiatives prévues pour la mise en œuvre des mesures convenues
<i>Mise en œuvre des mesures 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 12, 13</i>	1. Organisation conjointe d'une <b>manifestation parallèle sur le rôle du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge</b> dans la sensibilisation aux conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires lors de la troisième Réunion des États parties au Traité en mars 2025.